Réf. Farde e-Assemblées : 2376585

N° OJ : **104**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Subside 2020 - Plan de relance économique.- Asbl Entreprendre.Brucity : 1.147.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que l'asbl Entreprendre.Brucity est un organe technique, constitué en cellule d'appui aux côtés de l'administration des Affaires Economiques et des associations de commerçants et d'entreprises, et a pour objet social notamment de contribuer activement au développement, à la mise en valeur et au rayonnement des entreprises et des commerces sous toutes leurs formes, tant fixes qu'ambulants, sur le territoire de la Ville de Bruxelles;

Considérant que la Ville de Bruxelles à prévu un subside d'un montant de 590.000,00 EUR au budget ordinaire de 2020 et un subside d'un montant de 557.000,00 EUR au budget extraordinaire de 2020, pour couvrir les actions d'accompagnement des commerçants par Entreprendre.Brucity depuis la fin du confinement COVID 19 et celles prévues en automne pour le plan de relance du commerce.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Adopter la convention pour l'octroi d'un subside pour l'exercice 2020 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Entreprendre.Brucity dans le cadre du plan de relance économique.

Annexes :

Convention Entreprendre.Brucity 2020 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)